



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL D'URGENCE N° 2024 - 05 du 8 avril 2024

relatif à

**LA DEMANDE D'UN CREDIT POUR L'ACHAT D'UN PAVILLON
SCOLAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

&

POUR LA SURELEVATION DU COLLEGE KIWI

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 3'953'000.- destiné à la construction d'une surélévation du bâtiment scolaire Kiwi situé sur le site scolaire de la Planchette ainsi que de l'aménagement de salles de classe sous la forme de constructions modulaires le long du terrain multisport de la Planchette.

Ce préavis d'urgence permet de répondre à l'augmentation massive de l'effectif des élèves scolarisés au sein de l'EPS Aigle. En effet, la courbe démographique liée aux récentes constructions ainsi qu'au flux migratoire a fortement augmenté.

Il s'agit de mettre à disposition quatre salles supplémentaires dans les constructions modulaires implantées le long du terrain de sport de la Planchette ainsi que de six salles supplémentaires (5 salles de classe et 1 salle de dégagement) après les travaux de surélévation du bâtiment Kiwi.

2. HISTORIQUE

Le Conseil communal a adopté en date du 10 avril 2017 le préavis 2017-02 demandant l'octroi d'un crédit complémentaire au préavis 2015-12 pour la construction d'un pavillon scolaire en éléments modulaires préfabriqués. Ce pavillon scolaire, nommé Kiwi, a été prévu pour y construire une surélévation future.

En 2021, la commune d'Aigle a mandaté le Bureau Microgis afin d'établir une projection démographique et d'analyser les besoins en infrastructure.

Dès l'année scolaire 2022-2023, les cycles d'enseignement sont répartis par sites scolaires. Cette réorganisation a permis d'absorber le sureffectif mis en évidence par l'étude précitée et régler les problèmes de surcapacité des structures parascolaires.

Depuis lors, le nombre d'élèves a augmenté au-delà des effectifs prévus par l'étude citée, obligeant la Municipalité à prendre des mesures urgentes afin de palier à ce phénomène.

3. CONTEXTE ACTUEL

Les sites scolaires sont actuellement en manque de salles de classes et de salles de dégagement. Plusieurs sites scolaires possèdent déjà des constructions modulaires en location afin de combler les effectifs scolaires :

- Site scolaire de la Planchette : 2 modules provisoires
- Site scolaire du Sillon : 1 module provisoire
- Site scolaire de la Grande-Eau : 2 modules provisoires depuis 2024

Deux classes de raccordement (12 R) sont actuellement dans les locaux de l'école catholique du Chablais.

Contexte démographique.

Il est admis que la population scolarisée est en croissance et ce, tant via les études statistiques (rapport d'expertise Microgis de novembre 2021) que sur la base de la planification communale. Toutefois, malgré l'intégration des informations du contrôle des habitants, des projections des statisticiens et des projets en cours ou planifiés, les chiffres démontrent une croissance plus forte que prévue.

Evolution population tableau selon étude Microgis 2021, *croisé avec les chiffres actuels.*

Population commune d'aire de recrutement	2015	2020	2023*	2025	2030	2035	2040
Commune d'Aigle	9'942	10'642	11'481	10'818	11'385	11'838	12'106
Yvorne + Corbeyrier	1'460	1'515	1'572	1'537	1'548	1'560	1'571

Patrimoine scolaire et nombre de salles à disposition en 2023-2024 et besoins pour 2024-2025

1. PETIT POIS / 2023 – 2024					
Degrés	Salles de classe	Salles de dégagement	Salle spéciale	Classes	Module provisoire
1 – 2 P	11	2	0	11	0
1. PETIT POIS / BESOINS 2024 - 2025					
Degrés	Salles de classe	Salle de dégagement	Salle spéciale	Classes	Module provisoire
1 – 2 P	11	2	0	12	1
2. KIWI / 2023 – 2024					
Degrés	Salles de classe	Salles de dégagement	Salle spéciale	Classes	Modules provisoires
3 – 4 P	11	3	1	13	2
2. KIWI / BESOINS 2024 - 2025					
Degrés	Salles de classe	Salles de dégagement	Salle spéciale	Classes	Modules provisoires
3 – 4 P	11	3	1	15	4
3. DENTS-DU-MIDI / 2023 – 2024					
Degrés	Salles de classe/groupes	Salles de dégagement	Salles spéciales	Classes	Module provisoire
9 – 11 S	26	5	7	24	0
3. DENTS-DU-MIDI / BESOINS 2024 - 2025					
Degrés	Salles de classe/groupes	Salles de dégagement	Salles spéciales	Classes	Module provisoire
9 – 11 S	26	5	7	25	1

4. ANCIEN COLLEGE / 2023 – 2024					
Degrés	Salles de classe	Salles de dégagement	Salle spéciales	Classes	Module provisoire
7 – 8 P	14	5*	0	16	0
4. ANCIEN COLLEGE / BESOINS 2024 – 2025					
Degrés	Salles de classe	Salles de dégagement	Salle spéciale	Classes	Modules provisoires
7 – 8 P	14	5*	0	16	2

* Durant l'année scolaire 2023-2024 deux salles de dégagement ont été utilisées comme salle de classe.

5. BATIMENT 54 / 2023 – 2024					
Degrés	Salles de classe	Salles de dégagement	Salles spéciales	Classes	Module provisoire
5 – 8 P	4	2	5	4	0
5. BATIMENT 54 / BESOINS 2024 – 2025					
Degrés	Salles de classe	Salles de dégagement	Salle spéciale	Classes	Module provisoire
5 – 8 P	4	2	5	4	0

6. MICHEL MAYOR / 2023 – 2024					
Degrés	Salle de classe	Salle de dégagement	Salle spéciales	Classes	Module provisoire
5 – 6 P	11	1	0	11	0
6. MICHEL MAYOR / BESOINS 2024 – 2025					
Degrés	Salles de classe	Salles de dégagement	Salles spéciales	Classes	Module provisoire
5 – 6 P	11	2	5	11	0

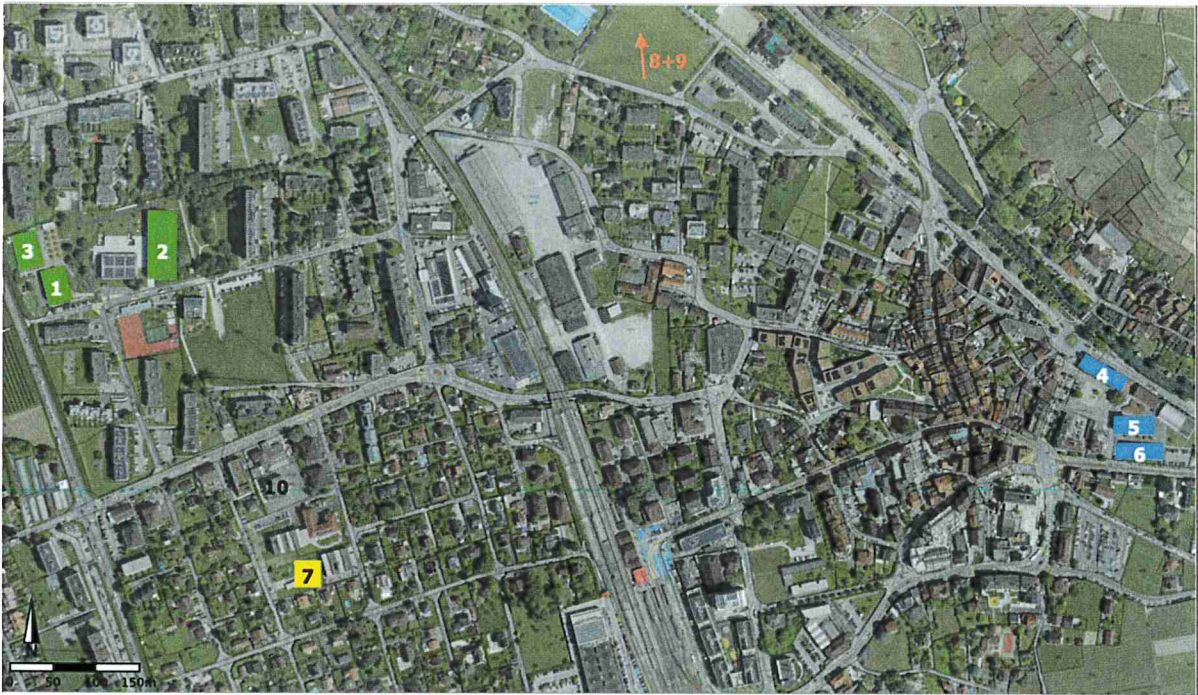
7. SILLON / 2023 – 2024					
Degrés	Salles de classe	Salle de dégagement	Salle spéciale	Classes	Module provisoire
1 – 2 P	2	0	0	3	1
7. SILLON / BESOINS 2024 – 2025					
Degrés	Salles de classe	Salle de dégagement	Salle spéciale	Classes	Module provisoire
1 – 2 P	2	0	0	3	1

8. YVORNE / 2023 – 2024					
Degrés	Salles de classe	Salle de dégagement	Salle spéciale	Classes	Module provisoire
1 – 6 P	3	1	1	4	0
8. YVORNE / BESOINS 2024 – 2025					
Degrés	Salles de classe	Salle de dégagement	Salle spéciale	Classes	Module provisoire
1 – 6 P	3	1	1	4	0

9. CORBEYRIER / 2023 – 2024					
Degrés	Salle de classe	Salle de dégagement	Salle spéciale	Classe	Module provisoire
1 – 4 P	1	1	0	1	0
9. CORBEYRIER / BESOINS 2024 – 2025					
Degrés	Salle de classe	Salle de dégagement	Salle spéciale	Classe	Module provisoire
1 – 4 P	1	1	0	1	0

10. L'école catholique du Chablais accueille deux classes de raccordement (12 R).

TOTAUX	Classes	Modules provisoires
2023 – 2024	89	3
2024 - 2025	93	9



Projection du nombre de classes pour les années scolaires 2020 à 2040 (Extrait du rapport d’expertise Microgis, novembre 2021) croisé avec les chiffres actuels.

Années scolaires	Nombre de classes						
	2020-2021	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2030-2031	2035-2036	2040-2041
TOTAL	82	89	93	86	93	96	100

Les chiffres montrent que la croissance est très élevée et que l’augmentation du nombre de classes revêt un caractère urgent de mise à disposition de locaux.

Les 5 modules provisoires situés dans la cour du Collège de la Grande-Eau, dans la cour du Collège Kiwi ainsi qu’au Sillon sont en location. Afin de combler le manque de salles de classe sur le site de la Planchette, l’installation de 4 modules supplémentaires est nécessaire pour la rentrée scolaire 2024-2025.

La surélévation du bâtiment Kiwi permettra d’accueillir les 5 classes 1-4 P installées dans les modules provisoires situés dans la cour et le long du terrain de sport. Ceci permettra aux classes de 9-11 S de disposer des 4 modules pour absorber les effectifs grandissants et des salles de groupe en insuffisance actuellement. Ainsi, les modules en location sur ce site pourront être enlevés.

Une extension du bâtiment Michel Mayor devra être rapidement planifiée et deviendra nécessaire afin de combler l’augmentation actuelle du nombre de classe du cycle 1 (1-4 P) qui se reportera sur le site de la Grande-Eau dès 2025-2026 et 2026-2027

4. DESCRIPTION DU PROJET

Dans le but de pouvoir accueillir les élèves dont le nombre est en perpétuelle augmentation due à la croissance de la population aiglonne, 2 solutions ont été privilégiées :

1. Achat de salles de classe sous la forme d'un pavillon scolaire à la Planchette.
2. Surélévation d'un étage du Collège Kiwi à la Planchette.

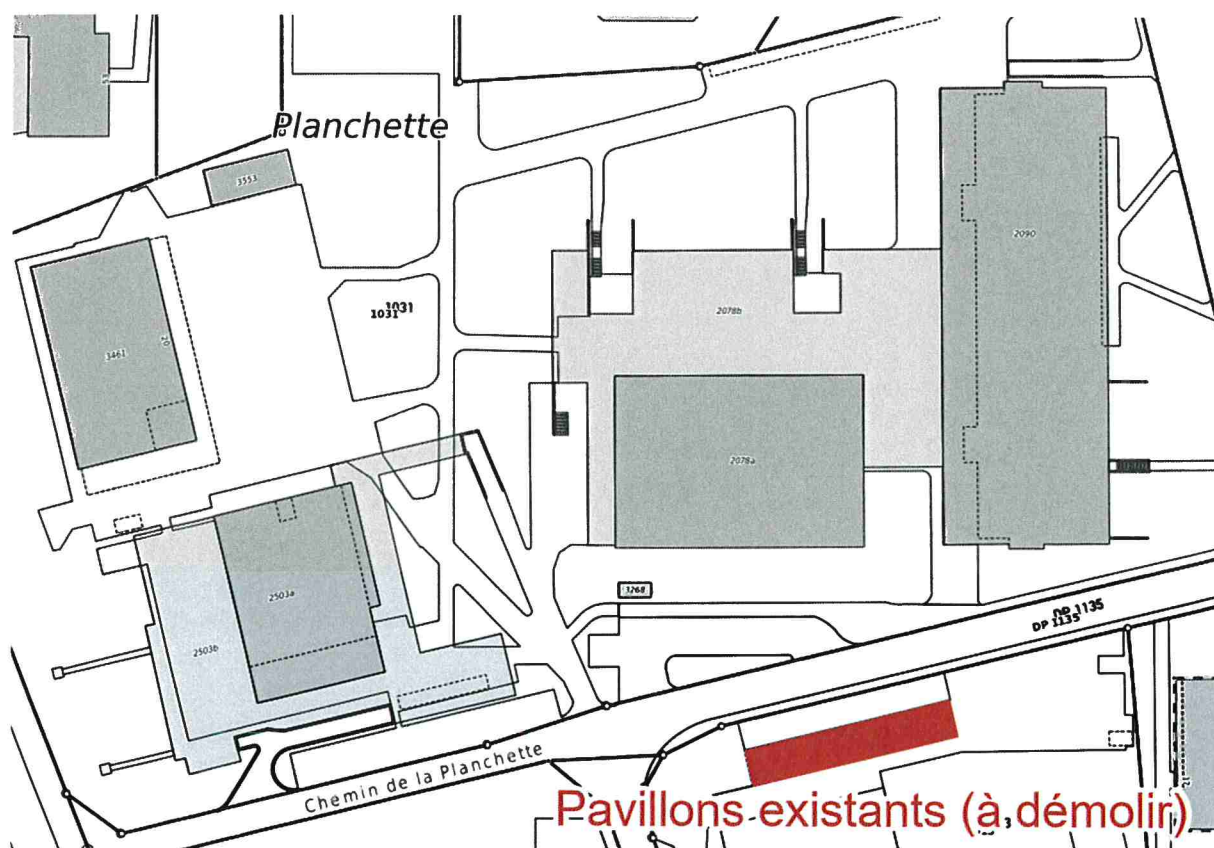
La stratégie de la Municipalité en matière de gestion du patrimoine bâti pour les établissements scolaires a été présentée dans le cadre du préavis 2015-12 Demande de crédit écoles.

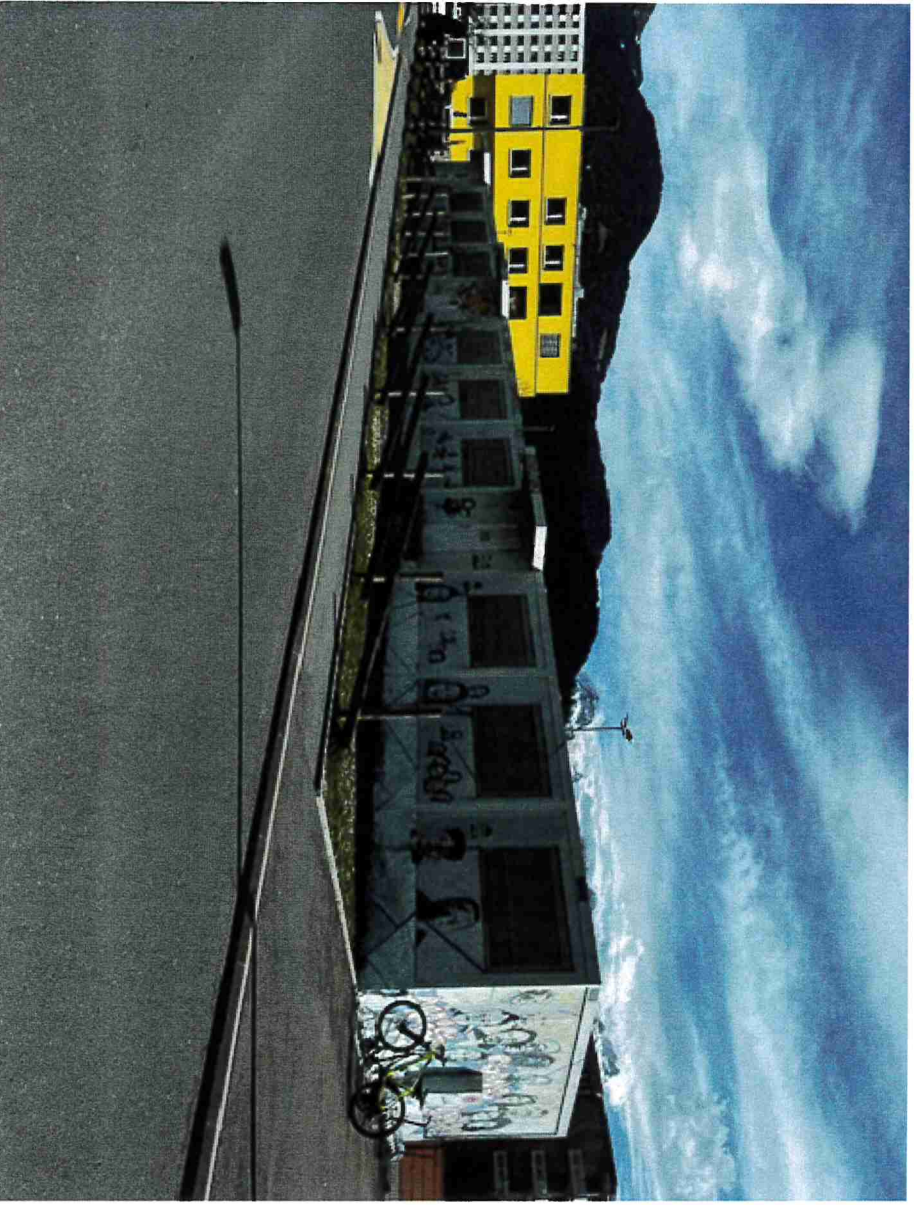
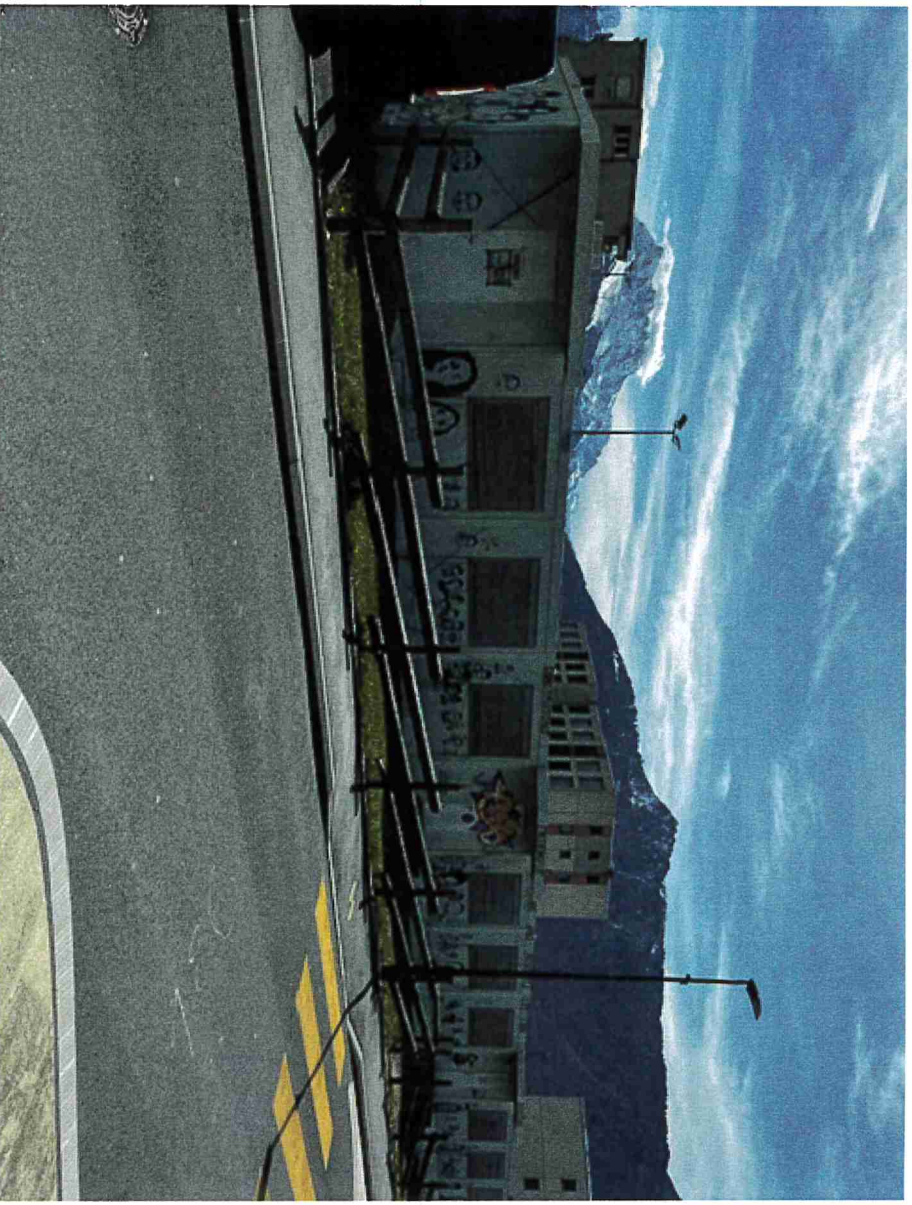
Solution 1 - implantation et achat d'un pavillon de 4 salles.

Finalement, l'étude de plusieurs scénarios conjuguée au besoin d'augmentation de salles de classe a permis d'aboutir en première solution à l'achat d'un pavillon scolaire afin de pouvoir y loger des classes et faire face au besoin croissant du nombre d'élèves. La vétusté et l'insalubrité des locaux actuels situés au chemin de la Planchette ne permettent pas leur conservation.

Ces pavillons remplaceraient ceux existants sur la parcelle 1013.

- plan de situation et photos des pavillons actuels.





Dans un premier temps, les boxes existants devront être démolis et évacués. Ils seront remplacés par un pavillon. Il en résultera la création de 4 classes d'enseignement.

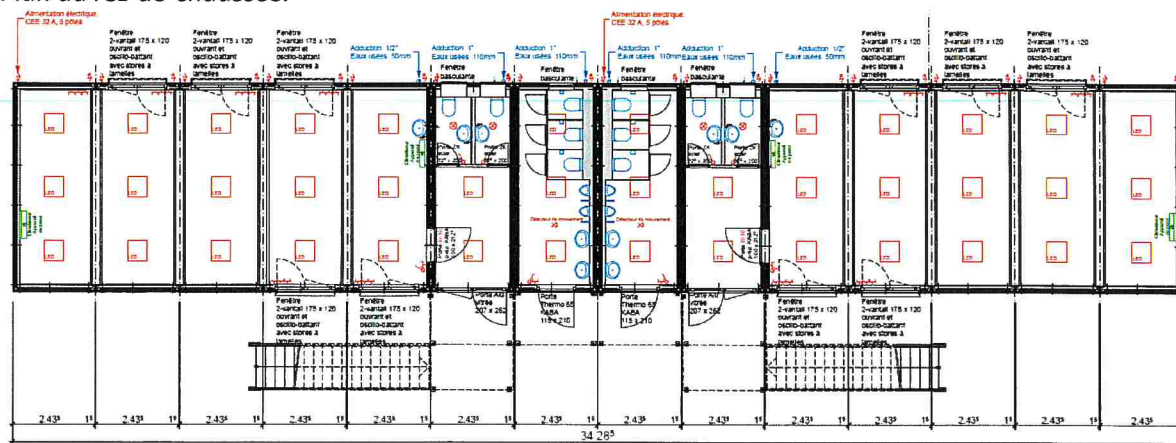
Des locaux sanitaires prendront place au rez-de-chaussée. Un sanitaire sera en relation directe avec le terrain de sports, l'autre desservira l'espace public du côté du chemin de la Planchette.

Ce dernier permettra également de répondre en partie à la pétition des habitants du quartier étayée par Mme Roulin concernant l'installation d'édicule public dans le quartier de la Planchette.

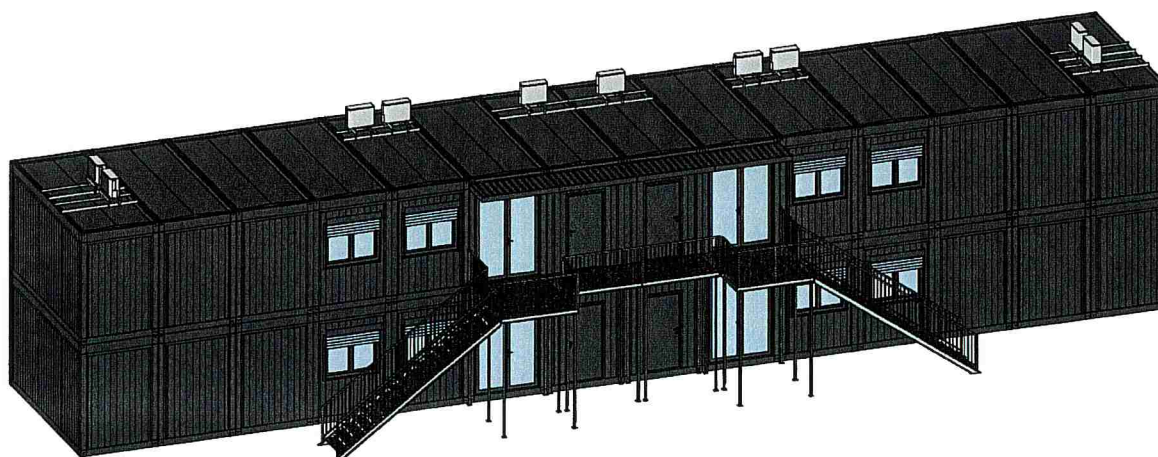
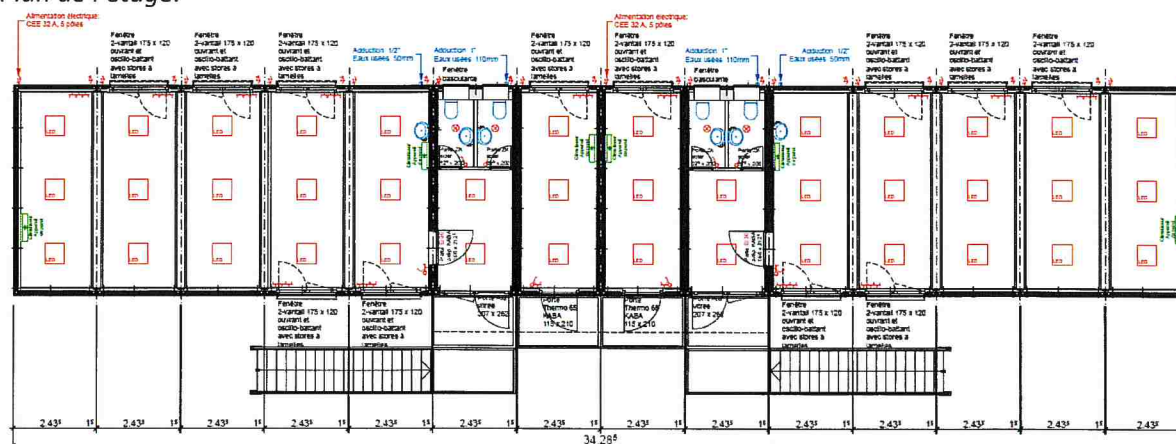
A l'étage, un espace sera réservé au médiateur du terrain de sports (Parrains/Marraines) et partagé avec le matériel de sport extérieur des écoles.

L'espace restant fera office de bureau pour les enseignants.

Plan du rez-de-chaussée.

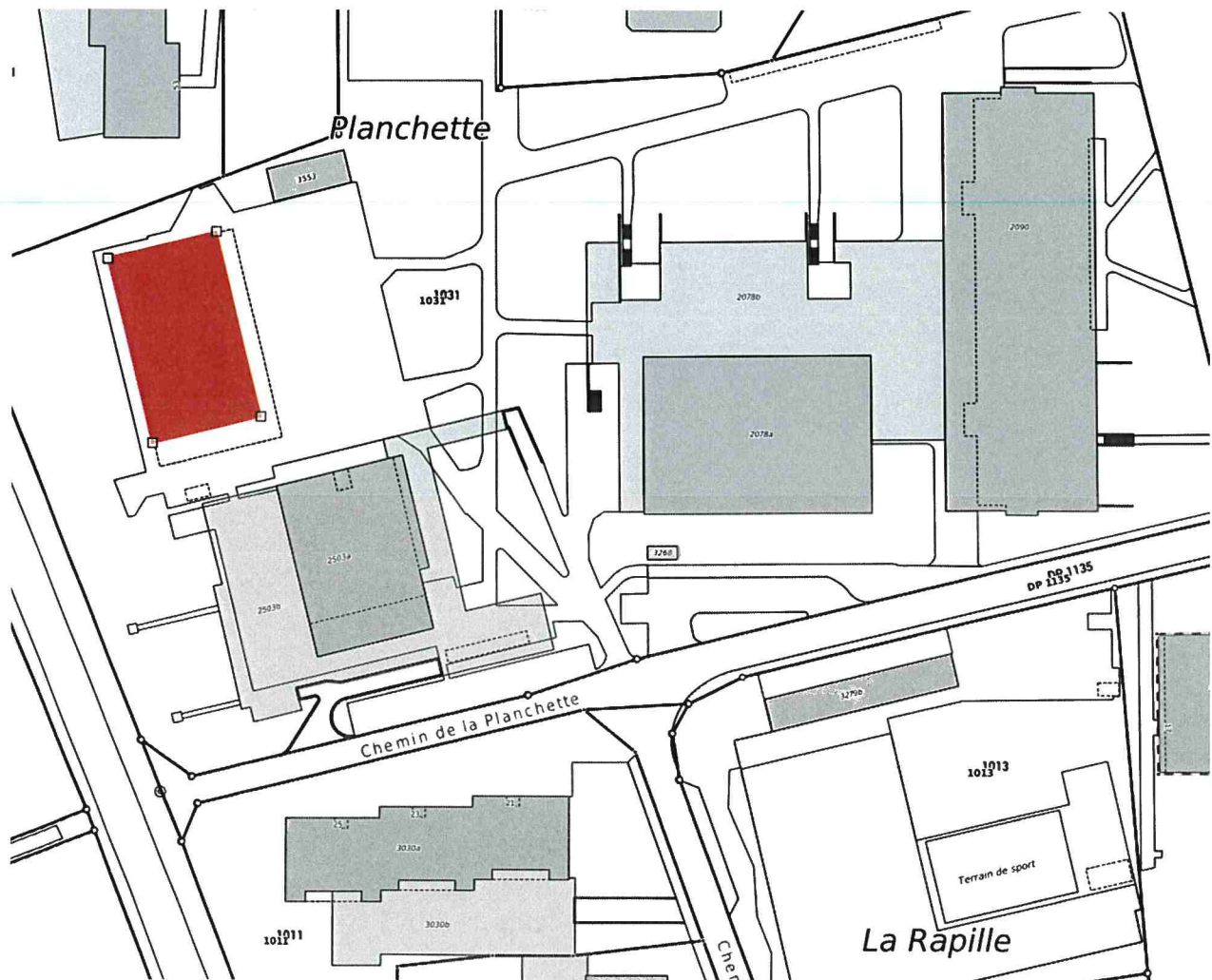


Plan de l'étage.



Solution 2 – surélévation d'un étage du bâtiment existant Kiwi.

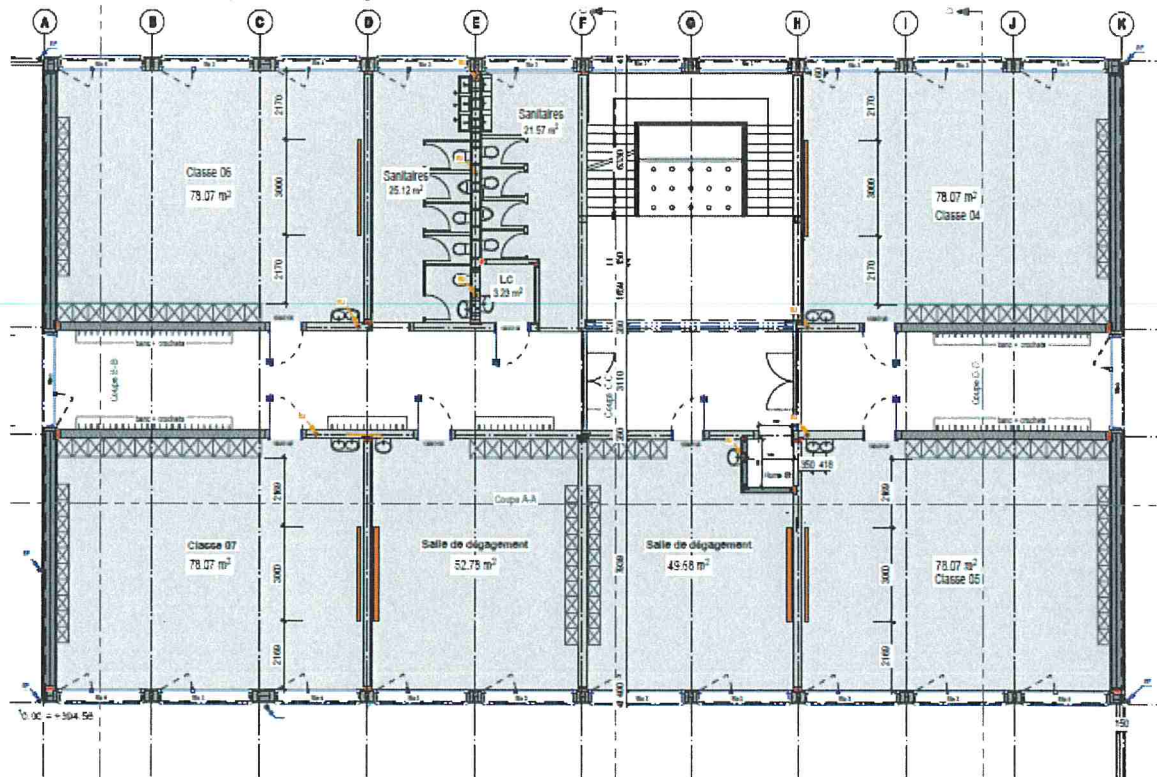
Plan de situation et photos du bâtiment Kiwi.



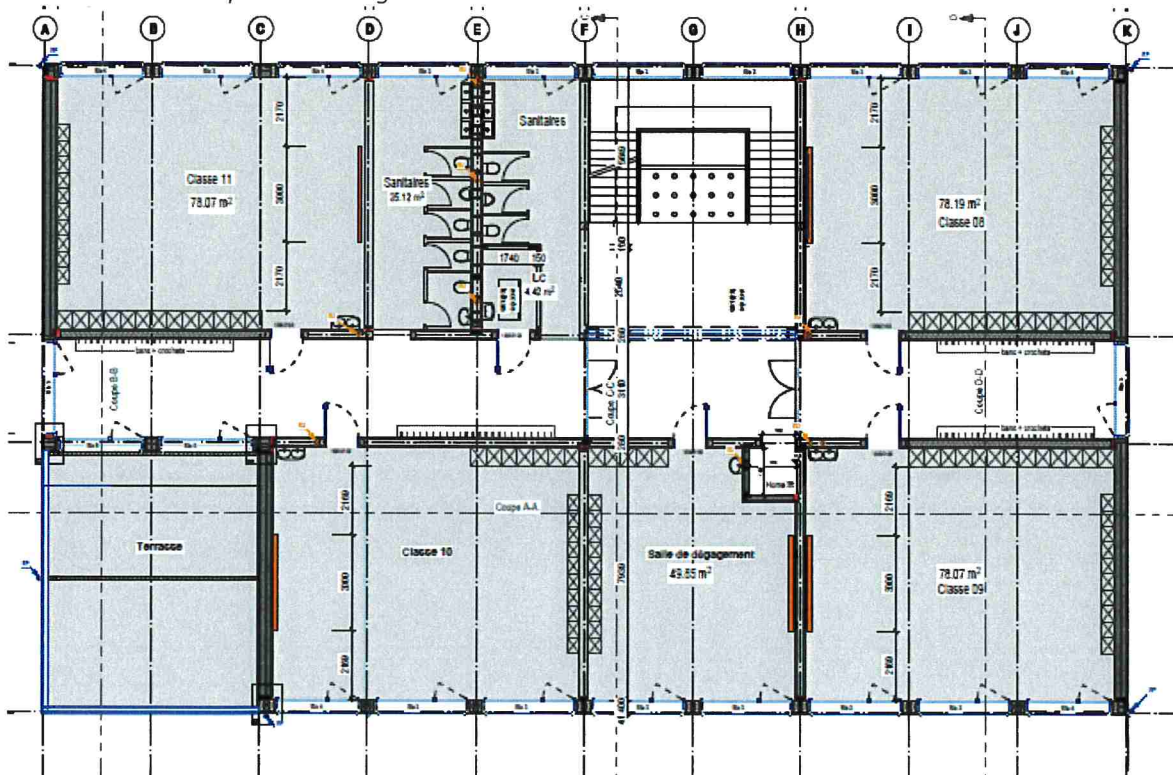


La surélévation d'un étage du bâtiment Kiwi à la Planchette permet la création de 5 classes au 2^{ème} étage. Cet étage supplémentaire serait réalisé sur le modèle de réalisation du 1^{er} étage. La terrasse, située au sud-est du 2^{ème} étage actuel, transformée, permettra la création d'une 6^{ème} classe.

■ Bâtiment Kiwi plan 1^{er} étage actuel.



■ Bâtiment Kiwi plan 2^{ème} étage actuel.



Équipement.

L'ensemble des classes d'enseignement seront équipées d'armoires murales et d'un lavabo. Pour le pavillon, des armoires mobiles seront achetées.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Ces dernières années, de nombreuses constructions ont vu le jour sur le territoire aiglon permettant le passage au statut de ville. La Municipalité rappelle son devoir de mettre à disposition des bâtiments scolaires pour l'enseignement obligatoire et l'importance d'offrir à la population des salles d'enseignement optimales.

Malgré les prévisions inférieures de l'étude Microgis, la Municipalité, par l'achat d'un pavillon scolaire et à la surélévation du collège existant, répond à l'évolution des besoins scolaires et poursuit le cadre pédagogique, évitant ainsi la mixité primaire-secondaire.

6. DELAIS DE REALISATION

Planning prévisionnel pour l'achat d'un pavillon :

- Mai 2024 : commande du pavillon.
- Juin 2024 : travaux préparatoires.
- Août 2024 : livraison pavillon.
- Septembre 2024 : ouverture.

Planning prévisionnel surélévation collège Kiwi

- Juin 2024 : confirmation mandat.
- Juillet-décembre 2024 : procédure-commande - fabrication
- Janvier 2025 : ouverture chantier
- Février 2025 : démontage - préparatif
- Mars-juillet 2025 : finition
- Août 2025 : ouverture

Procédure :

La construction du bâtiment Kiwi a fait l'objet d'un appel d'offres d'entreprises totales spécialisées en éléments modulaires préfabriqués. Lors du projet, l'option de la création d'un étage supplémentaire a été décidée. Pour la réalisation de ces travaux, une prolongation de mandat fait sens par les connaissances constructives de l'entreprise.

Le caractère d'urgence clairement défini autorise cette procédure.

Pour l'achat du pavillon, la procédure d'urgence nous contraint à faire appel à un fournisseur connu et travaillant déjà pour la commune. Il peut répondre dans les délais demandés à notre demande.

7. DEVELOPPEMENT DURABLE

La commune d'Aigle, labellisée Cité de l'Energie, poursuivra dans la surélévation du pavillon « KIWI » les objectifs de développement durable (énergie, mobilité, paysage, bâti) qu'elle a déjà mis en œuvre ces dernières années. Les nouvelles constructions respecteront notamment les exigences énergétiques et environnementales en vigueur. Ces projets permettent une rentabilité maximum de l'utilisation du sol. L'implantation des salles supplémentaires sur un site scolaire existant déjà desservi par les transports publics aura un impact minimum sur la mobilité. L'installation photovoltaïque du collège Kiwi sera remise en place après la surélévation du bâtiment.

8. INCIDENCES FINANCIERES

Pour la surélévation, l'estimation a été fournie par l'entreprise spécialisée dans la construction de pavillons en éléments modulaires préfabriqués. Au vu des connaissances de la construction, il a été calculé selon le barème d'un projet soit à +- 10%.

Pour le pavillon, le prix a été fourni par l'entreprise choisie. Les travaux préparatoires ont fait l'objet de devis calculés par les entreprises locales.

Ce montant comprend l'achat de tout le mobilier nécessaire à l'enseignement et des écrans interactifs.

Tableau récapitulatif :

Pavillon

Achat pavillon	616'000.-
Travaux préparatoires	167'000.-
Aménagements extérieurs	25'000.-
Mobilier	67'000.-
Ecrans, installations	25'000.-
Divers, imprévus	63'000.-
Total TTC	963'000.-

Kiwi

Surélévation	2'620'000.-
Aménagements extérieurs	20'000.-
Mobilier	103'000.-
Ecrans, installations	50'000.-
Divers, imprévus	195'000.-
Total TTC	2'990'000.-

Le montant de CHF 3'953'000.- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

Amortissement.

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 30 ans sera appliqué dès la fin des travaux.

9. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

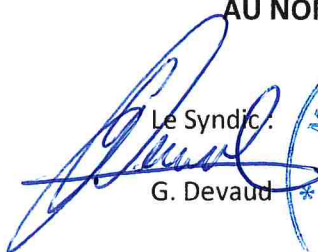
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis d'urgence n° 2024 – 05 du 8 avril 2024
- Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le préavis d'urgence relatif à la demande de crédit.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de CHF 963'000.- TTC pour l'achat d'un pavillon scolaire en éléments modulaires préfabriqués.
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de CHF 2'990'000.- TTC pour la construction d'un étage supplémentaire au bâtiment scolaire Kiwi.
4. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 3'953'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : 
G. Devaud

La Secrétaire : 
A. Décaillet



Municipaux délégués : Mme Maude Allora, Municipale des écoles.
M. Fabrice Cottier, Municipal des bâtiments.